



La société civile propose un mécanisme d'engagement avec le Fonds de lutte contre les pandémies

Ces derniers temps, la sécurité sanitaire mondiale a constitué un point essentiel de l'agenda mondial dans la mesure où le monde cherche à réduire sa vulnérabilité face aux futures pandémies. Les gouvernements et les institutions mondiales de santé n'ont cessé de mener des actions visant à mettre en place des mécanismes systémiques et durables de prévention, de préparation et de riposte aux pandémies (PPR). Ces mesures font suite à la pandémie de COVID-19 qui a mis en évidence les lacunes des systèmes de surveillance de la santé mondiale, de la prévention des maladies et des traitements, en raison de la faiblesse des investissements dans ces domaines. Le 9 septembre 2022, le conseil d'administration du nouveau Fonds d'intermédiation financière (FIF) de la Banque mondiale a créé le [nouveau Fonds pour la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies](#) dans le but de fournir des ressources supplémentaires aux pays pour stimuler davantage d'investissements dans la PPR.

La préparation aux pandémies était à l'ordre du jour de la dernière réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial, qui s'est tenue à Hanoï, au Viêt Nam, du 10 au 11 mai 2023. Le CA a discuté de la manière dont le Fonds mondial devrait s'engager auprès du Fonds de lutte contre les pandémies. Nous avons mis en lumière certaines des délibérations du CA, notamment en fournissant des explications sur le Fonds de lutte contre les pandémies, dans un article paru dans le numéro 431 du GFO ([Board La controverse au sein du CA au sujet de la poursuite de l'engagement du Fonds mondial avec le Fonds de lutte contre les pandémies de la Banque mondiale a entraîné le renvoi de la question au Comité stratégique](#)).

Dans le présent article, nous fournissons des informations supplémentaires sur les points de vue des parties prenantes et sur l'implication de la société civile dans la préparation aux pandémies.

Discussions sur la préparation aux pandémies lors de la réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial

S'appuyant sur les discussions entamées lors de la réunion du Comité stratégique en mars de cette année, le Secrétariat du Fonds mondial a informé le Conseil d'administration que l'organisation avait initialement l'intention de demander un financement au Fonds de lutte contre les pandémies en vue de renforcer son mécanisme de riposte à la COVID-19 (C19RM). Si la demande de financement avait été acceptée, le Fonds mondial aurait utilisé les ressources obtenues pour renforcer son soutien au C19RM, en particulier pour les activités que l'organisation n'était pas en mesure de financer dans le cadre des ressources disponibles pour le C19RM. À ce sujet, le Secrétariat a informé le CA que le Fonds mondial ne pouvait pas demander de financement au Fonds de lutte contre les pandémies en raison du refus de ce dernier d'accorder des flexibilités qui permettraient aux deux organisations d'aligner les demandes de subvention, la mise en œuvre et les exigences en matière d'établissement de rapports. Plus précisément, le Fonds de lutte contre les pandémies a informé le Fonds mondial qu'il lui était impossible d'accorder des flexibilités, car il doit veiller à ce que les exigences énoncées dans son premier appel à propositions soient les mêmes pour tous les candidats. Les deux organisations investissent pourtant dans les mêmes domaines, notamment dans le renforcement du personnel de santé, des laboratoires et des systèmes de surveillance des maladies. Il existe donc un risque réel de duplication des efforts.

Étant donné que les deux organisations investissent dans les mêmes domaines, le Fonds mondial continue de réfléchir aux modalités de collaboration avec le Fonds de lutte contre les pandémies. À travers cette collaboration, le Fonds mondial souhaite réduire la charge de travail des pays en matière de soumission de demandes et de mise en œuvre dans des domaines qui se chevauchent. Cela permettrait également une mise en œuvre coordonnée des investissements dans les systèmes de santé, et notamment dans la préparation aux pandémies. Pour y parvenir, le Fonds mondial accélérera les échéances du C19RM, ajustera les documents de candidature et proposera des méthodes de travail avec le Fonds de lutte contre les pandémies. De manière plus précise, le Fonds Mondial :

- Veillera à ce que l'examen des demandes et l'allocation des subventions au titre du C19RM soient réalisés avant la conclusion de l'examen technique du Fonds de lutte contre les pandémies dans l'optique d'assurer la coordination et l'alignement des domaines financés par les deux organisations;
- réduira la charge de travail des pays en leur permettant d'utiliser soit le formulaire de demande du C19RM, soit celui du Fonds de lutte contre les pandémies que le Fonds mondial s'est efforcé de rendre similaire en termes d'informations, pour la demande de financement du PPR;
- Incitera les pays à utiliser les processus existants en matière de suivi, d'évaluation, de mise en œuvre des subventions, de rapports financiers et autres de l'organisation pour tout potentiel financement accordé par le Fonds de lutte contre les pandémies.

Certaines parties prenantes ont exhorté le Secrétariat à continuer d'essayer d'engager le Fonds de lutte contre les pandémies, car il est toujours nécessaire d'éviter la duplication des efforts. Elles ont insisté sur le fait que le Fonds mondial doit se concentrer sur la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, et que leur recherche d'un partenariat avec le Fonds de lutte contre les pandémies est motivée par le désir de concrétiser cet objectif.

Efforts pour instaurer l'engagement de la société civile au sein du Fonds de lutte contre les pandémies

La société civile a un rôle clé à jouer dans le domaine de la santé mondiale par le biais du renforcement de la collaboration entre les gouvernements et les communautés afin de garantir de meilleurs résultats en matière de santé. Elle a la réputation d'être à l'origine des changements politiques et d'être un ardent défenseur de l'inclusion des communautés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Elle est la mieux placée pour travailler avec les populations marginalisées, en particulier celles qui sont susceptibles d'être exclues des services de santé. Elle doit par conséquent être représentée de manière significative dans les processus de gouvernance aux niveaux mondial, national et infranational. Ce point de vue est également soutenu par les parties prenantes de la société civile dont certaines ont demandé que des efforts soient déployés pour persuader le Fonds de lutte contre les pandémies d'impliquer de manière significative la société civile et les communautés, et ont déclaré que le Fonds mondial doit œuvrer à la promotion des intérêts de l'organisation par l'intermédiaire de ses partenaires de la société civile.

Le 18 mai 2023, la circonscription et les communautés de la société civile du Fonds de lutte contre les pandémies ont organisé une réunion virtuelle en vue de partager des mises à jour sur le mécanisme proposé pour l'engagement de la société civile. Les participants ont reçu des explications concernant les discussions sur le projet de proposition d'un mécanisme d'engagement de la société civile auprès du Fonds de lutte contre les pandémies. Les parties prenantes ont apprécié la contribution des membres intérimaires du CA de la société civile, qui ont aidé le membre du conseil d'administration du Fonds de lutte contre les pandémies à engager le réseau élargi de la société civile et des communautés. Toutefois, les représentants de la société civile et des communautés du Fonds de lutte contre les pandémies ont informé les participants à la session de discussion ouverte qu'il était nécessaire de mettre en place un mécanisme d'engagement de la société civile permanent, indépendant et doté de ressources au sein du Fonds de lutte contre les pandémies.

Le mécanisme proposé s'inspire des mécanismes hébergés par la Banque mondiale, tels que les dispositifs [Global Financing Facility for Women, Children and Adolescents](#) (GFF) (Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents) et [Global Partnership for Education](#) (GPE) (Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)). Le GFF est un partenariat mondial dirigé par les pays, qui s'engage à assurer la survie et l'épanouissement de toutes les femmes, de tous les enfants et de tous les adolescents. Au niveau de son organe directeur, la société civile est représentée par deux membres titulaires et deux membres suppléants, ainsi que par un représentant des jeunes nouvellement désigné et un suppléant. Le GPE transforme l'éducation dans les pays à faible revenu en fournissant une éducation de qualité afin que chaque fille et chaque garçon puisse avoir de l'espoir, des opportunités et des moyens d'action. Le GPE rassemble tous les partenaires impliqués dans l'éducation, dont les organisations internationales et locales de la société civile, afin de transformer l'éducation.

L'un des rôles clés du mécanisme proposé sera de fournir une plateforme de coordination et de soutien technique pour la désignation, la sélection et la participation des membres du conseil d'administration issus de la société civile. Il fournira également des forums virtuels, tels que des assemblées publiques et d'autres mécanismes, permettant de communiquer des informations à des réseaux plus larges et

d'obtenir un retour d'information. En outre, il soutiendra le développement d'outils et de ressources supplémentaires pour la société civile en vue de faciliter son engagement et sa participation aux travaux du Fonds de lutte contre les pandémies. La contribution et le retour d'information de la société civile et des communautés sont attendus d'ici le 30 mai 2023.

Représentants permanents de la société civile du Nord et du Sud au Conseil de gouvernance du Fonds de lutte contre les pandémies

Depuis septembre 2022, la société civile et les communautés sont représentées par des membres intérimaires au Conseil de gouvernance du Fonds de lutte contre les pandémies. Jackline Njeri Kiarie d'Amref Health Africa est le membre intérimaire du CA pour les OSC du Sud et Nitish Debnath de One Health Bangladesh est le membre suppléant intérimaire du CA pour les OSC du Sud. Elisha IDunn-Georgiou, du Conseil mondial de la santé, est le membre intérimaire du CA pour les OSC du Nord et Olya Golichenko, de Frontline AIDS, est le membre intérimaire suppléant du CA pour les OSC du Nord.

Le 31 mars 2023, le processus de désignation des représentants de la société civile et des communautés pour un mandat plein au sein du Conseil d'administration du Fonds de lutte contre les pandémies a été lancé. À l'issue de ce processus rigoureux, seule Elisha Dunn-Georgiou continuera à siéger en tant que représentante titulaire. Loretta Wong, responsable adjointe du plaidoyer et de la politique mondiale à AIDS Healthcare Foundation, est le membre suppléant du CA pour la société civile du Nord. Aida Kurtovic, Directrice exécutive du réseau communautaire régional de lutte contre le VIH et la tuberculose en Europe du Sud-Est, est membre du conseil d'administration pour la société civile du Sud. Diah S. Saminarsih, Directeur général du Center for Indonesia's Strategic Development Initiatives, est le membre suppléant du conseil d'administration pour cette régi

[Read More](#)
